

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 27 MARS 2024

PRESENTS : GOURAUD Sylvie, SAVOYE Gérard, FLOCH Françoise, WHYTE Muriel, MISSAULT Marie-Pierre, , BUFFARD Gilbert, BOISSAVIT Valérie, BOGET Bruno, RIEU Quentin, BAILLET Nathalie, GACHON Didier, LAINÉ Corinne, NEVERS Juliette,

ABSENTS : MAGIN Jean-Pierre (procuration à M.Pierre MISSAULT), BOUSSARIE Alain (procuration à Gérard SAVOYE)

SECRETAIRE : Nathalie BAILLET

.....

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 Février 2024

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) approuve le compte rendu de la séance du 20 février 2024.

2. Vote du compte administratif 2023 :

Après avoir entendu la présentation des comptes de l'année 2023 (cf documents envoyés par mel et remis lors de la séance) et considérant le fait qu'il y a lieu de statuer sur ces derniers, Madame le Maire étant sortie de la salle, le doyen de l'assemblée, Gérard SAVOYE, fait voter le compte administratif.

Le compte administratif est approuvé par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations)

3. Vote du compte de gestion 2023:

Madame le Maire étant revenue dans la salle elle fait procéder au vote du compte de gestion qui est identique au compte administratif.

Le compte de gestion est approuvé par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations)

4. Affectation des résultats :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'affecter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de 2023 au budget primitif 2024.

- Les membres de l'Assemblée, à l'unanimité des présents (15 voix « Pour » dont 2 procurations) décident d'affecter :

- **154 083,91 €** au compte 001 « résultat reporté ou anticipé » en dépenses d'investissement
- **818 843,91 €** au compte 1068 *excédent de fonctionnement capitalisé* en recettes d'investissement,
- **740 815,44 €** au compte 002 *excédent de fonctionnement antérieur reporté* en recettes de fonctionnement.

L'affectation des résultats ci-dessus est approuvée par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations)

Juliette NEVERS fait remarquer que le budget a une exécution en « Fonctionnement dépenses » de 32 %. Il lui est répondu que le pourcentage d'exécution est basé sur les opérations réelles et non sur les opérations d'ordre budgétaire. Il est donc de 73 %, puisque le virement à la section d'investissement de 1 260 000 € est uniquement budgétaire et ne se réalise pas (pas de titre en investissement et pas de mandat en fonctionnement).

Il est précisé que dorénavant avec la M57 les documents budgétaires doivent être transmis 12 jours avant le vote au Conseil municipal et que la prochaine réunion du Conseil est prévue le 10 avril prochain.

5. Présentation des orientations budgétaires 2024 :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des prévisions pour 2024 évoquées lors des réunions des commissions travaux et finances :

- Eclairage public
- Grosses réparations bâtiments : dalles salle conseil, bâches pour la halle, passage en Leds à la Mairie, la salle polyvalente et la salle du Presbytère. Mise hors eau Maison Rouge, Peintures extérieures mairie et salle polyvalente, réparation avancée toiture salle polyvalente...
- Matériel d'équipement pour la cantine et pour les ateliers
- Réhabilitation bâtiment 6 Rue du Puits de la Barre
- Etudes pour le réaménagement de l'école
- Achat bâtiment
- Aménagement de la Place des Clauds
- Voirie
- Cimetière
- Stade (continuité des travaux)

6. Présentation de l'avant-projet de réhabilitation du bâtiment 6 Rue du Puits de la Barre :

Madame le Maire indique que l'architecte a présenté l'avant-projet détaillé (estimation des travaux et plans) la semaine dernière en commission travaux. La commission ayant demandé quelques modifications il nous a transmis une nouvelle estimation qui a été envoyée par mel à chacun des conseillers.

Le coût prévisionnel des travaux est donc aujourd'hui de 581 466,74 euros HT (y compris les aménagements extérieurs).

Le total de l'opération honoraires, hausse possible des prix et aléas divers compris est de 661 709,15 euros HT.

Le Conseil Municipal décide par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) de continuer l'opération sur la base de cette estimation et sur les plans proposés.

Madame le Maire est désignée pour signer tous documents afférents à cette opération.

7. Achat d'un bâtiment :

Madame le Maire indique que la proposition d'achat du bâtiment Ayrens décidée lors de la précédente réunion a été acceptée par le vendeur au prix de 35 000 euros auxquels il faut ajouter les frais d'honoraires dus à Actifs Entreprises, soit 6 000 euros ainsi que les frais de Notaire s'élevant à environ 2 000 euros.

Comme indiqué au précédent Conseil, ce bâtiment pourrait être transformé en cellules pour les associations, voire des entreprises.

Didier GACHON et Corinne LAINÉ ont réitéré les remarques qu'ils avaient faites lors du dernier conseil.

Le Conseil Municipal décide par 12 voix « Pour » (dont 2 procurations) et 3 voix « Contre » d'acheter le bâtiment suivant les conditions indiquées et désigne Madame le Maire pour signer le compromis de vente et l'achat définitif.

8. Réhabilitation du Groupe Scolaire : choix d'un maître d'œuvre pour étude préliminaire

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'à notre demande l'ATD nous a fait une étude de faisabilité pour la rénovation énergétique de l'école et la création de 2 classes.

L'ATD n'étant pas maître d'œuvre, 3 architectes ont été sollicités pour réaliser d'une part une étude concernant la rénovation du bâtiment de l'école (rénovation énergétique et spatiale) afin de prévoir l'aménagement des classes dont on aura besoin lors du regroupement pédagogique et d'autre part une étude pour un aménagement plus global incluant la rénovation de l'existant et la création d'un bâtiment supplémentaire (pour activités physiques, préau...) et aménagements des espaces (parking, accueil des élèves).

Un des cabinets consultés n'a pas répondu, le second a répondu que son planning ne lui permettait pas de répondre et le 3^{ème} a donné ses références et ses tarifs.

Il s'agit de l'Atelier RK Architecture basé à Montignac.

Ses honoraires s'élèvent à 28 200 euros HT.

Cette étude pourra être prise en charge à 100 % dans le cadre du Plan édu-rénov.

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) donne son accord pour confier les études indiquées ci-dessus au Cabinet RK Architecture au prix de 28 200 euros.

9. Personnel : prime pouvoir d'achat :

Madame le Maire indique que le CST (Comité Social et Territorial) du Centre de Gestion a donné le 22 mars un avis favorable au projet de délibération instituant une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire voté lors de la dernière réunion du Conseil.

Un arrêté du Maire sera pris individuellement pour chacun des employés concernés.

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) valide le projet de délibération présenté le 20 février dernier.

10. Personnel : détermination des ratios :

Madame le Maire indique que le CST (Comité Social et Territorial) du Centre de Gestion a donné le 22 mars un avis favorable au projet de délibération concernant la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade voté lors de la dernière réunion du Conseil.

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) valide le projet de délibération présenté le 20 février dernier.

11. Personnel : révision du RIFSEEP :

Madame le Maire indique que le CST (Comité Social et Territorial) du Centre de Gestion a donné le 22 mars un avis favorable au projet de délibération concernant la révision du RIFSEEP voté lors de la dernière réunion du Conseil.

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) valide le projet de délibération présenté le 20 février dernier.

TOUR DE TABLE

- **Didier GACHON** : Indique que les taxes OM vont augmenter un peu moins que prévu. Les prévisions de 11,7 % devraient redescendre à environ 8,7%. Il fait savoir aussi que le SMD3 prend 10% de + que l'année dernière au SMCTOM. Il fait savoir que les employés municipaux vont poser les composteurs et les bacs à broyat sous peu (place Halle, Salle polyvalente)
- **Corinne LAINÉ** : Indique qu'elle participe aux réunions sur le PLUI. Il y a eu un Forum le 19 mars dernier basé sur 4 thèmes dont l'habitat léger, qui devra être pris en compte dans le PLUI car aujourd'hui la réglementation n'existe pas vraiment.
- **Gérard SAVOYE** dit que toutes les communes devront se positionner sur l'habitat léger dans le cadre du PLUI.
- **Bruno BOGET** : remercie pour les travaux effectués sur la terrasse du bar.
- **Nathalie BAILLET** indique qu'elle a obtenu 2 devis pour démolir les piliers et la plateforme béton sur notre parcelle à la zone artisanale et réaménager cet espace. Elle a aussi travaillé sur la Place des Clauds dans le but de gagner des places, enlever les arbres morts, végétaliser la place et désimpermeabiliser. Elle rappelle que la commune se présente au Label Villes et Villages fleuris pour une fleur et indique que le jury passera aux alentours de juin / juillet. Le parcours de visite du jury sera finalisé avec le concours de Mme DARTENCET du Conseil Départemental. Il inclura également la visite du hameau de Puypelat. Conformément à cette politique de fleurissement de la commune, la Rue du Dr Pierre Millet a été fleurie avec l'accord des habitants dont la mission sera d'arroser. L'inventaire des arbres sur la commune a été réalisé par les agents techniques. Ce qui permettra de prévoir les remplacements. Elle indique qu'il y a des retours positifs quant aux travaux de camouflage (plantations d'osiers vivants) des containers à la salle polyvalente. Elle nous informe que la foire aux plantes du 24/03 a été couronnée de succès et que cette opération sera renouvelée à la saison prochaine.
- **Sylvie GOURAUD** propose de ne pas augmenter les loyers pour 2024 car tous les DPE ne sont plus tous à jour et ils doivent maintenant impérativement l'être pour que les propriétaires puissent appliquer les augmentations réglementaires. Elle indique que Mr CLANCHIER souhaiterait récupérer la parcelle qu'il nous avait cédée pour les travaux dans le chemin rural de Noujarède. Comme la commune n'en a pas eu besoin il souhaite la récupérer. Elle fait part de la demande de la boulangerie de St Pardoux qui aimerait installer un distributeur de pains sur le domaine public avec accès à l'électricité. En l'état, ayant peu de renseignements, le Conseil municipal ne semble pas favorable au projet. Il est proposé d'en reparler au prochain Conseil après avoir eu plus d'informations. Elle signale que le prochain Conseil communautaire aura lieu à St Pardoux le 28/03.
- **Jean Greliche** : Demande s'il est possible d'installer un lampadaire solaire vers le Pont Avenue de la Gare. Il souhaite savoir quelles seront les conditions d'éclairage du stade lors des matchs le soir. M.P Missault répond que les lampadaires seront d'intensité réglable.

- **Claudine MOSNY** : Regrette qu'il n'y ait pas eu de consultation auprès de la population concernant les travaux au 6 Rue du Puits de la Barre et espère que les travaux ne se réaliseront pas en période estivale afin de ne pas léser l'activité des commerçants.

Elle nous fait part de son désir d'obtenir un local pour créer un espace de co-working dans une des boutiques à venir.

La séance est levée à 21 h 50